

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-huit septembre deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRÉSENTS** (27) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, ARDOIN Charlotte, BRAEMS Rémi, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, VANCAYZEELE Gauthier, VALLART Maxime, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, MAHE Karine, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie.

**Procurations** (6)

|                 |                                        |
|-----------------|----------------------------------------|
| BATAILLE Claude | donne procuration à TRACHEZ Sylvie     |
| CHARLEY Alice   | donne procuration à CORDONNIER Yannick |
| DEMOEN Suzanne  | donne procuration à GREMBER Jacques    |
| ANCELLE Sophie  | donne procuration à DEMOLLIENS Éric    |
| NOTTEAU Victor  | donne procuration à DOBIGNY Laure      |
| DUBOIS Gérard   | donne procuration à TALLEU Alain       |

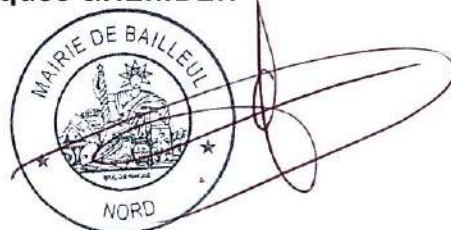
**Absents** (0)

|                               |   |           |
|-------------------------------|---|-----------|
| Effectif du Conseil municipal | : | 33        |
| Présents en séance            | : | 27        |
| Procurations                  | : | 06        |
| Absents                       | : | <u>00</u> |
|                               |   | 33        |

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : VALLART Maxime

Le Maire,  
**Jacques GREMBER**



**Ressources humaines – Actualisation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2026**

---

Pour anticiper les futurs recrutements et les avancements de grades, et être davantage en adéquation avec les besoins de la collectivité, le tableau des effectifs budgétaires doit être actualisé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique, notamment son article L313-1 disposant que « *Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant l'engagement pris par la municipalité de tenir à jour régulièrement le tableau des effectifs afin de garantir la plus grande transparence dans la gestion des effectifs et le pilotage des ressources humaines de la Ville ;

Les membres du CST ayant été consultés lors de la séance du 16 septembre 2026.

Considérant la nécessité de créer :

**Catégorie A :**

- 1 poste d'Attaché Principal à temps complet

**Catégorie B :**

- 1 poste d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10h30 ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 6h ;

- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 2h15 ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 4h30.

**Catégorie C :**

- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Considérant la nécessité de supprimer :

**Catégorie B :**

- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 16h30 ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 13h30 ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 12h ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 9h30 ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 8h30 ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 7h ;
- 1 Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 5h.

**Catégorie C :**

- 1 poste d'Adjoint d'Animation TNC 27h ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation TNC 33h.

**La Commission « Ressources humaines - dialogue social - Finances - Budget - Administration générale - Communication - Numérique - Population - Partenariats institutionnels » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du mardi 15 septembre 2026.**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette modification du tableau des effectifs budgétaires, telle que présenté ci-dessus et reprise en annexe de la présente délibération.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 24 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme,

**Le secrétaire de séance**

**Maxime VALLART**



**Le Maire,**

**Jacques GREMBER**

